

COMMUNE DE COTTEVRARD

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 ET BUDGETS PRIMITIFS 2022

Dans un contexte financier contraint par le recul des dotations de l'Etat et la crise sanitaire liée à la COVID19, les budgets primitifs 2021 veillent à la préservation de la qualité du service public local et au maintien du niveau d'investissement.

LE BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2021

Les dépenses de fonctionnement 2021 ont augmenté de 15.37 % et les recettes de fonctionnement 2021 ont augmenté de 5.18 % par rapport à l'année précédente.

Les travaux d'investissement réalisés sont principalement :

- L'installation d'un columbarium au cimetière
- Les travaux d'enfouissement de réseaux rue du Prieuré
- L'acquisition d'une remorque pour le service technique
- L'accessibilité de l'école

Le budget primitif 2022

Le budget de la commune s'élève à 950 134 € dont 61.333 % est affecté à la section de fonctionnement et 39.67 % à l'investissement. Les grandes orientations budgétaires pour l'année 2022 sont de poursuivre la recherche d'économies de fonctionnement initiée les années précédentes et de continuer à mener les investissements dont la commune, les citoyens et les entreprises locales ont besoin.

La section de fonctionnement 2021 s'établit à 582 726.85 € :

↳ Les dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre 011 « charges à caractère général » :	104 416.06 €	17.92 %
Chapitre 012 « charges de personnel » :	78 750.00 €	13.51 %
Chapitre 014 « Atténuation de produits » :	50 225.00 €	8.62 %
Chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre section » :	18 743.54 €	3.21 %
Chapitre 66 « charges financières » :	4 000.00 €	0.69 %
Chapitre 022 « dépenses imprévues » :	5 000.00 €	0.86 %
Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » :	234 982.54 €	40.22 %
Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :	81 210.00 €	13.94 %
Chapitre 67 « charges exceptionnelles » :	1 000.00 €	0.17 %
Chapitre 68 « provision sur charges » :	5 000.00 €	0.86 %

↳ Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :

R 002 « Excédent réporté »	300 796.85 €	51.62 %
Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » :	10 430.00 €	1.79 %
Chapitre 73 « Impôts et Taxes » :	148 000.00 €	25.40 %
Chapitre 74 « Dotations et participations » :	101 300.00 €	17.38 %
Chapitre 76 « Produits financiers » :	3 200.00 €	0.55 %
Chapitre 77 « Produits exceptionnels » :	1 000.00 €	0.17 %
Chapitre 013 « Atténuation de charges » :	18 000.00 €	3.09 %

La section d'investissement 2022 s'établit à 367 407.50 € :

↳ Les Dépenses d'investissement se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » :	29 407.50 €
Chapitre 204 « Subventions d'investissement versées » :	3 700.00 €
Chapitre 21 « Immobilisation corporelles » :	308 000.00 €
Chapitre 23 « Immobilisation en cours » :	26 300.00 €

Les principaux investissements prévus sont :

- L'enfouissement des réseaux rue du Prieuré - 2^{ème} tranche
- La mise en accessibilité des salles de classes
- La mise en conformité du réseau d'électricité de l'église
- L'acquisition foncière
- La sécurité routière

↳ Les Recettes d'investissement se répartissent de la façon suivante :

Compte 001 « Solde positif reporté » :	36 874.21 €
Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » :	4 300.00 €
Chapitre 13 « Subvention d'investissement » :	15 700.00 €
Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » :	40 000.00 €
Chapitre 27 « Autres immobilisations financières » :	17 407.50 €
Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » :	234 382.54 €
Chapitre 040 « opérations d'ordre transfert entre section » :	18 743.25 €

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2021

↳ Les dépenses 2021

Les dépenses d'exploitation ont diminué de 20.93 % par rapport à l'année précédente.

Chapitre 011 « Charges à caractère général » :	26 138.96 €
Chapitre 012 « Charges de personnel » :	14 344.68 €
Chapitre 66 : « Charges financières » :	3 316.54 €
Chapitre 67 : « Charges exceptionnelles » :	1 224.20 €
Chapitre 042 : « opérations d'ordre » (amortissement) :	15 141.24 €

Les dépenses réelles d'investissement sont liées principalement au remboursement d'emprunt suite à la réhabilitation de la station d'épuration.

↳ Les recettes 2021

Les recettes d'exploitation ont diminué de 23.65 % par rapport à l'année précédente.

R002 « Excédent reporté »	45 865.90 €
Chapitre 70 : « Vente de produits, prestation de services » :	47 860.10 €
Chapitre 74 : « Dotations et participations » :	0.00 €
Chapitre 042 : « opérations d'ordre – transfert entre section » :	22 105.00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels :	444.52 €

En investissement, les travaux de réhabilitation de la station d'épuration sont terminés. La dernière subvention a été versée en 2021.

Le budget primitif 2022

Le total des dépenses et des recettes de la section d'exploitation s'équilibre à 99 551.86 €.

Le total des dépenses et des recettes de la section d'investissement s'équilibre à 73 202.87 €.

Les principaux investissements sont :

- L'acquisition de matériels techniques pour le fonctionnement de la station d'épuration

LES EMPRUNTS

Objet de l'emprunt	Montant de l'emprunt	Date de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2022
Extension de l'école	78 500 €	Juillet 2005	19 ans	15 083.09 €
Enfouissement réseaux Route de la Sablière	40 000 €	Octobre 2015	7 ans	5 986.44 €
Reconstruction STEP	Prêt long terme : 260 000 €	Mai 2016	20 ans	201 252.20 €
	Prêt de l'agence de l'eau : 104 150 €	Mai 2016	20 ans	78 375.00 €
Total	955 950.00 €			300 696.73 €

Les emprunts liés à la reconstruction de la station d'épuration sont financés par le budget assainissement.

LA FISCALITE

Les taux d'imposition des taxes est identique depuis plusieurs années. Le changement principal pour 2021 est la suppression de la taxe d'habitation, perte compensée par le transfert du taux de TFPB 2020 du département (25.36 % pour la Seine-Maritime). Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme TH pour les finances des communes.